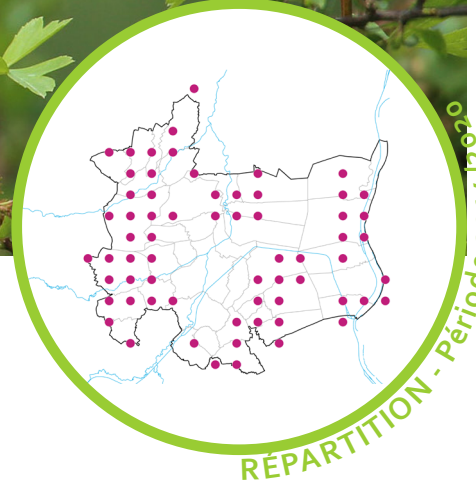




Pie-grièche écorcheur (C. STENGER)



ZOOM SUR...

La Pie-grièche écorcheur

Lanius collurio Linnaeus, 1758

La Pie-grièche écorcheur présente un dimorphisme sexuel marqué. Le mâle a le dessus des ailes et le dos brun-roux. La tête grise est marquée d'une large bande noire sur l'œil et le dessous blanc présente des teintes rosées. La queue est noire et blanche. Le plumage de la femelle, plus terne, est dominé par différentes nuances de brun-roux.

La Pie-grièche écorcheur est un migrateur transsaharien présent sur les sites de reproduction à partir de fin avril ou début mai, et jusqu'en août ou début septembre. Les œufs sont déposés à partir de la mi-mai dans un nid construit dans un buisson, épineux de préférence, à une hauteur inférieure à 2 m. La période de reproduction peut s'étaler jusqu'en juillet. L'oiseau se nourrit de divers insectes qu'il capture au sol ou dans les airs.

L'espèce fréquente les milieux ouverts et ponctués de petits arbres ou de buissons. Les milieux agricoles extensifs composés de vergers, pâturages et friches sont particulièrement recherchés. On la trouve également dans les coupes forestières.

La Pie-grièche écorcheur, bien qu'encore assez commune, reste localisée dans

l'agglomération mulhousienne. Elle est par exemple présente dans les vergers autour des villages (Berrwiller, Bruebach, Habsheim, etc.), sur les sites renaturés du Rothmoos à Wittelsheim et de l'Écomusée d'Ungersheim et dans les haies bordant la Doller à Reiningue et Lutterbach. Elle fréquente aussi les terrils et apprécie particulièrement les friches du Nonnenbruch et de l'aérodrome d'Habsheim.

En déclin, la Pie-grièche écorcheur figure sur la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace dans la catégorie des espèces « vulnérables ». **Bioindicateur des milieux agricoles extensifs, sa conservation passe par une gestion appropriée des espaces ouverts.** Les projets concernant les terrils et friches doivent prendre en compte cette espèce. Les prés de fauches, les pâturages, les haies basses, les bosquets, les buissons, les talus herbeux sont à préserver, à restaurer ou à favoriser. L'emploi d'engrais et de pesticides responsables de la disparition des insectes est à proscrire.